



COMMUNIQUE DE PRESSE

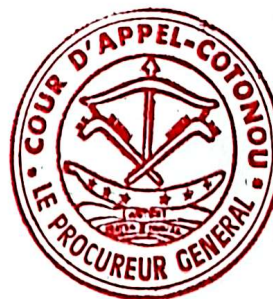
Depuis quelques temps, certaines personnes mal intentionnées parcourent les localités de notre pays en proposant aux parents des nouveaux bacheliers l'inscription de leurs enfants en première année de licence en sciences infirmières et obstétricales (LSIO) dans un établissement de formation en santé dénommé " **Sainte Julie**" qui se trouverait au Burkina-Faso, notamment à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Tenkodogo.

Cet établissement ne figure pas sur la liste des institutions privées d'enseignement supérieur en santé autorisées à ouvrir dans ce pays, au titre de l'année académique 2023-2024.

Ce comportement tombe sous le coup de la loi et mérite d'être sévèrement réprimé.

En conséquence, j'en appelle à la vigilance des parents des nouveaux bacheliers et invite les promoteurs d'établissements privés situés sur le territoire national à se conformer strictement à la loi.

Fait à Cotonou, le 07 septembre 2023



Le Procureur Général,

Comlan Christian ADJAKAS



COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis quelques temps, certaines personnes mal intentionnées parcourent les localités de notre pays en proposant aux parents des nouveaux bacheliers l'inscription de leurs enfants en première année de licence en sciences infirmières et obstétricales (LSIO) dans un établissement de formation en santé dénommé " Sainte Julie" qui se trouverait au Burkina-Faso, notamment à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Tenkodogo.

Cet établissement ne figure pas sur la liste des institutions privées d'enseignement supérieur en santé autorisées à ouvrir dans ce pays, au titre de l'année académique 2023-2024.

Ce comportement tombe sous le coup de la loi et mérite d'être sévèrement réprimé.

En conséquence, j'en appelle à la vigilance des parents des nouveaux bacheliers et invite les promoteurs d'établissements privés situés sur le territoire national à se conformer strictement à la loi.

Fait à Cotonou, le 07 septembre 2023



Le Procureur Général,

Comlan Christian ADJAKAS